



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

Direction régionale
de l'Environnement de Lorraine

Service nature, aménagements et paysages

Pôle territoires et aménagements

Référence :
Vos réf. : S/J/ND

Affaire suivie par : Stella JELEN
stella.jelden@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 87 39 99 94 – Fax : 03 87 39 99 50

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE REGIONAL « DEMARCHES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE – AGENDA 21 » EN LORRAINE

tenue le 30 avril 2009 à 9h00
au Conseil régional de Lorraine
(Salle Europe)

Participants : cf. liste in fine
Evaluation de la séance : cf. annexe in fine
Supports de présentation de la séance : cf. annexe

1. Introduction

Par Patrick Leroux, Région Lorraine – Directeur de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Et Sophie Wolferman, Directrice de cabinet, Préfecture de Région

M. Leroux excuse M. Beguin et M. le Préfet de Région, représenté par Mme Wolferman, Directrice de cabinet. Il accueille Mme Brailion du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et Mme Blanchet, directrice d'ABCD-Durable, qui participent pour la première fois au Comité Régional.

Il y a un an, l'installation du Comité Régional s'accompagnait d'une volonté affirmée de collaboration entre l'Etat et la Région pour accompagner les démarches territoriales de développement durable. Aujourd'hui, sera restitué ce qui a été fait au cours de l'année écoulée, et nous échangerons ce qui pourrait être fait.

La Région, également engagée dans une politique de développement durable, s'intéresse aux projets territoriaux de développement durable (PTDD), car l'échelle des collectivités et territoires infra-régionaux est intéressante pour la mobilisation et la fédération des acteurs au service des politiques publiques de développement durable.

La Région intègre le développement durable en tant que maître d'ouvrage, dans le cadre de ses compétences (lycée, TER, formation professionnelle, biodiversité,...) et de ses politiques. Elle dispose de compétences et expertises pluridisciplinaire pour agir face aux enjeux de DD.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 / 16h00 le vendredi
Tél. : 03 87 39 99 99 – fax : 03 87 39 99 50
19, avenue Foch – BP 60223
57005 METZ CEDEX 1

La Région dispose également de modes d'interventions régionaux visant le soutien aux acteurs dans leurs démarches de développement durable (associations, entreprises, territoires) par des soutiens financiers et/ou techniques.

Enfin la Région est impliquée dans l'animation de réseaux impliquant les différents acteurs (collectivités, entreprises,...) avec l'Etat (ADEME, DIREN,...), par exemple sur les Plans Climat Territoriaux, les paysages,...

Si depuis 1976, nombre d'études d'impact environnemental sur le territoire ont été faites, et qu'aujourd'hui, nombre de projets intègrent cette dimension, il faut aujourd'hui « inverser la charge » en plaçant les ressources environnementales comme opportunités et non comme contraintes.

La « démarche » devient essentielle car la gouvernance, qui prévoit une organisation et un pilotage pluriel et permanent des projets de territoires, nous guident vers cette « inversion du regard ». Il faut aller plus loin que le « simple projet » de territoire. L'agenda 21 est une façon différente de voir l'avenir des territoires, c'est un outil prospectif, qui intègre, de manière transversale les cinq finalités (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, épanouissement de chacun, cohésion sociale et solidarité, production et consommation responsables).

Pourquoi organiser un Comité Régional ? Parce qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas uniquement de transmettre mais d'échanger, de partager. Ce Comité doit permettre d'identifier les besoins pour accompagner les territoires dans leur engagement de développement durable, d'identifier comment les valoriser dans leurs bonnes pratiques, de s'organiser pour donner un avis sur les agendas 21.

Mme Wolfermann, qui co-préside en ce jour, ajoute que parler de « démarche territoriale de développement durable » est plus lisible que de parler d'agenda 21. Ce point de vue est partagé entre la Région et l'Etat en région.

En février 2008, le Comité Régional s'est installé dans un esprit de concertation, de partage et d'échange. Le rôle de l'Etat est de déclencher les choses, de fournir une impulsion et de l'animation. Notre enjeu en région Lorraine est la reconstruction, mais également le développement des territoires.

Pour y parvenir ensemble, la gouvernance, autour des 5 éléments déterminants, nous aidera. Même si cette représentation n'est pas rigide, elle peut être mise en place de manière différenciée, en fonction des thèmes abordés, en fonction des territoires.

Chacun a un rôle propre à jouer, le développement durable est l'affaire de tous. C'est pourquoi il est nécessaire d'associer un large panel d'acteurs.

Le partenariat entre l'Etat et la Région est une réalité depuis de nombreuses années sur des sujets variés. Le Comité Régional est une opportunité de travailler plus finement ensemble, en associant des acteurs régionaux.

Si la déclaration de Rio a plus de 15 ans, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été adoptée en 2003, avec pour objectif le développement de 500 agendas 21 avant fin 2008. Pour accompagner les territoires dans cette voie, le MEEDDAT a mis à disposition un cadre de référence, proposé la mise en place de Comités Régionaux, mis en place trois appels à projets, puis un dispositif de reconnaissance nationale des agendas 21. Depuis 1992, l'Etat a lancé des démarches contractuelles, a intégré le développement durable et ses modalités dans le dispositif législatif (la loi SRU, la loi urbanisme, la loi « démocratie de proximité »,...). La stratégie nationale de développement durable 2006-2012 devrait intégrer certains engagements du Grenelle. Aujourd'hui, d'ailleurs, le Comité Régional a été consulté pour formuler un avis sur le projet de SNDD 2009-2012 et ses 9 défis.

M. Leroux présente le **déroulement de la matinée**, en quatre temps :

- **Organisation** des comités et accueil des nouveaux membres
 - Annonce des **actualités** :
- Résultats du troisième appel à reconnaissance pour les agendas 21
Grenelle de l'environnement et perspectives
- Stratégie développement durable 2009-2012
 - Pont sur l'appel à projet du Conseil régional – ADEME « plan climat »
 - **Bilan des travaux du Comité technique** :
 - Rappel des objectifs fixés (chantiers et échéances)
 - Présentation des résultats (GT Financeurs, Cahier des charges et présentation d'un CD-ROM à destination des collectivités)
 - Présentation du rôle du CNFPT
 - Echanges sur les **travaux à engager** par le comité technique

Il souligne la configuration plurielle des participants, qui apportera une richesse certaine aux échanges : sont ainsi présentes aujourd'hui des collectivités, des associations (consommation, environnement...), des représentants des professionnels (chambres consulaires) et des services de l'Etat.

2. Rappel sur l'organisation des comités

Par Marie-Laure Métayer, DIREN Lorraine

Mme Métayer présente l'organisation du comité régional et du comité technique.

Le comité plénier ou régional (COREG) a été installé en février 2008. C'est aujourd'hui sa deuxième rencontre.

Le **comité régional (COREG)** est présidé par la Préfecture de Région et le Conseil régional. Sa composition est évolutive mais oscille autour de cinquante personnes, qui se réunissent une à deux fois par an. L'animation est assurée par la DREAL. Il comprend l'Etat et les établissements publics (Préfectures, DREAL, Recherche & Technologie, Santé, Culture, ADEME, EPFL,...), des collectivités (Région, Départements, EPCI, Communes, Associations d'élus, Agences d'urbanisme, CNFPT), des ONG de la société civile (URCPIE, CPL, Mirabel-LNE, 3D territoires, CTCR, FO Consommateurs, Sociologue,...) et des professionnels (Chambres consulaires, CNIDEP, ADIELOR, Conseil économique et social).

Il est souligné, qu'au regard de la « gouvernance à 5 » le COREG n'associe peut être pas suffisamment les professionnels. Il serait intéressant que les participants du COREG puisse donner leur avis sur ce point, éventuellement proposer des professionnels à associer au COREG.

Le COREG **propose** des travaux au comité technique (COTEC), qui est composé d'une vingtaine de personnes.

Le **comité technique (COREG)** se compose d'une vingtaine de personnes parmi les membres du comité plénier. Ils se réunissent deux à trois fois par an et l'animation est assurée par la DIREN. Il existe divers groupes de travail thématique selon les chantiers, groupes nommés ci-dessus. On retrouve ainsi au sein de ce comité l'Etat et des établissements publics (Préfecture des Vosges, DREAL, SGAR, ADEME, CETE de l'Est), des collectivités (Conseil Régional, CG 54-55-88, Association départementale des maires ruraux du 57, CU Grand Nancy, Mairie de Jarny, PNR de Lorraine, AGURAM, CNFPT), des ONG et société civile (Carrefour des Pays lorrains, Union régionale des CPIE, MIRABEL-Lorraine Nature Environnement, 3D Territoires, Sociologue, CTCR/FO Consommateurs). On note l'absence de professionnels au sein du comité technique. Aujourd'hui, on lance donc un appel à candidature pour la profession.

Le comité technique (COTEC) détaille et distribue alors les travaux aux différents groupes de travail (GT) du comité technique. Il y a un réel souci d'efficacité, c'est pour cette raison que la DIREN et le Conseil régional coordonnent et participent aux travaux lors de ces groupes de travail.

Différents groupes de travail ont été mis en place : GT mallette pédagogique, GT des financeurs, GT cahiers des charges et GT cadre de référence. Le pilote du GT organise et suit les travaux des différents groupes. Il rapporte l'avancée des travaux au comité technique, au comité plénier ainsi qu'à la DIREN et au Conseil régional, qui en informe également le comité technique et le consulte.

Le comité technique bénéficie d'une **assistance extérieure**, comme dans d'autres régions. Il s'agit ici d'**ABCD-Durable**, qui se présente. ABCD-Durable assurera une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, notamment sur l'animation et certains travaux du COTEC, sur la réflexion concernant les formations en région (interne et externe), sur la mise en place d'une stratégie de communication transversale. Enfin ABCD-Durable assurera le secrétariat et l'animation du comité régional/comité technique.

Echanges

***Pierre Mertz (Conseil général 55)**, demande quel est le rôle des syndicats, également « citoyens du monde ». Peuvent-ils être associés au COREG ?*

***Marie-Laure Métayer** répond qu'il est effectivement souhaitable d'améliorer la représentativité des participants au COREG. Les acteurs représentant le domaine de l'environnement sont représentés, mais les salariés et professionnels pourraient l'être mieux. Toute proposition est la bienvenue. (Syndicats ?)*

3. Actualités

3.1. Reconnaissance nationale agenda 21

Par Virginie Ledermann, Région Lorraine – DEDD

On peut rappeler qu'un agenda 21 vise avant tout de mettre en œuvre le concept de développement durable, ses finalités, ses éléments déterminants, sur le territoire.

<p>Les cinq finalités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère - Fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsable - Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains - Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources - Assurer la cohésion sociale, et la solidarité entre territoires et entre générations. 	<p>Les cinq éléments de démarches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation des acteurs et des habitants - Pilotage du projet - Evaluation partagée - Transversalité des approches et des pratiques ...au service d'une - Stratégie d'amélioration continue
--	---

L'agenda 21 est donc un projet global de territoire, qui répond à des enjeux locaux particuliers. Il provient d'une démarche volontaire, portée par le maire ou le président de la collectivité. Il est élaboré avec les acteurs et la population du territoire. Il a pour objectif d'entraîner progressivement toutes les politiques vers le développement durable, en s'incarnant dans des orientations stratégiques et un programme d'actions. Tous les territoires sont concernés, sur le principe de la complémentarité des compétences.

Si l'on se réfère à l'objectif de la Stratégie Nationale de Développement Durable de 2003 (d'atteindre 500 agendas 21 locaux fin 2008) le bilan national est satisfaisant, puisque fin 2008, la France comptait 490 agendas 21 délibérés (sont comptabilisés les collectivités ayant soit une délibération de lancement, soit une délibération autre – intermédiaire ou finale).

Concernant le dispositif de reconnaissance, il convient de rappeler que les cinq questions qui motivent la reconnaissance sont :

- le projet est-il durable ? (*Contribue-t-il suffisamment aux cinq finalités du développement durable du cadre de référence national ? Et répond-t-il aux enjeux de développement durable de ce territoire ?*)
- le projet est-il partagé ? (*Prend-il suffisamment en compte les 5 éléments de démarche du cadre de référence ?*)
- le projet est-il global ? (*Concerne-t-il l'essentiel des politiques et l'essentiel du territoire ?*)
- le projet pourra-t-il être mis en œuvre ? (*A-t-on des éléments suffisants pour estimer que le projet sera effectivement mis en œuvre ?*)
- le dossier présenté permet-il de répondre aux quatre questions précédentes ?

En Lorraine, trois nouvelles collectivités supplémentaires ont été reconnues en 2008 (ce qui porte le total de collectivités reconnues à 5 au total) : la Communauté urbaine du Grand Nancy, le Pays d'Épinal Cœur des Vosges et la Communauté de communes de la Vallée de la Montagne.

Plusieurs collectivités sont engagées dans des démarches d'agendas 21, comme par exemple la commune de Metz, Pompey,... Ils se sont mis en mouvement depuis un an et sont répartis de manières égales (autant de communes que intercommunalités).

Echanges

Guy Lavergne, Directeur la DIREN Lorraine demande si les finalités et les éléments déterminants sont comme une grille de critères. Y a-t-il un travail sur les grilles d'évaluation par le comité technique ? Y a-t-il une mutualisation possible des grilles d'autres régions ?

Marie-Laure Métayer déclare que ces questions seront discutées lorsque les travaux du comité technique seront abordés, pour répondre spécifiquement pour le cas de la Région Lorraine.

3.2. Grenelle de l'environnement et perspectives

Par Céline Braillon, MEEDDAT

Le vote a été quasi unanime pour la loi Grenelle I, le 10 février 2009 au Sénat et le 21 octobre 2008 à l'Assemblée nationale. La loi comprend un certain nombre d'articles, donc certains méritent d'être explorés ici.

L'article 1^{er} réaffirme la nécessité de mobiliser tous les acteurs.

L'agenda 21 y figure, comme un outil de cohérence des politiques publiques et il pourrait être un outil de contractualisation (article 41). Les agendas 21 permettent des expérimentations locales de développement durable et l'amélioration de l'articulation des politiques sectorielles, notamment de transport et d'urbanisme. On peut d'ailleurs mentionner, sur ce point l'appel à projet Eco-quartiers lancé par le MEEDDAT, auxquelles de nombreuses collectivités ont candidatés. La formation à destination des agents des collectivités locales en matière de développement et de protection de l'environnement sera encouragée.

La loi Grenelle 2, qui devrait être examinée par le Sénat fin juin et passer à l'Assemblée Nationale en septembre prochain, est une loi d'engagement. Elle est plus opérationnelle, imposerait des mesures, comme peut être le « rapport annuel développement durable » pour les communes, départements, régions. Ce rapport annuel pourrait s'appuyer sur le « cadre de référence pour des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Echanges

Patrick Leroux demande si le calendrier est fixé dans le marbre, ou s'il peut y avoir des modifications. Peut-on travailler sur les circulaires et leurs pistes de travail (avant le vote définitif des lois) ?

Sophie Wolfemann pense qu'il utile de commencer à travailler même si le texte n'est pas encore voté.

Céline Braillon pense que ce qui est dans la circulaire de territorialisation ne devrait pas trop changer.

Stella Jelden, de la DIREN Lorraine rappelle que la déclinaison régionale du Grenelle a pour objectif de définir les priorités régionales sur les thèmes du Grenelle. Il est donc nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les principales orientations et priorités du Grenelle.

Il faudra mettre en place un dispositif permettant la « gouvernance à 5 » pour la territorialisation du Grenelle et pour identifier des priorités régionales.

C'est le Comité Régional Agenda 21 qui devrait assurer la cohérence entre des mesures sectorielles et la vision globale du développement durable dans les territoires.

Marianne Perrin, Metz métropole : Y aura-t-il des moyens complémentaires pour permettre au Comité Régional de travailler sur la déclinaison régionale du Grenelle ?

Stella Jelden : C'est une question qui mérite réflexion et débat.

Marie-Laure Métayer : L'idée de reprendre le dispositif du Comité Régional et les méthodes de l'Agenda 21 nous semble essentielle. Utiliser le Comité Régional, ou une sous-instance de celui-ci, serait peut-être une idée.

Marianne Perrin : Le MEEDDAT a-t-il des infos en ce qui concerne le choix d'organisation régionale pour décliner le Grenelle ?

Céline Braillon : La balle est dans votre camp, avec une réponse pour le 15 juillet sur l'organisation. Comment mettre en place la « gouvernance à 5 » ? Comment organiser la concertation ?

Guy Lavergne, Directeur régional de l'Environnement (DIREN Lorraine) : Il est difficile pour nous, au niveau régional, d'avancer. Fin 2008, le dispositif n'était pas encore parfait. On pourrait aussi explorer une autre piste, qui est l'évolution du Conseil économique et social (CESR).

Céline Braillon : Attention que, quelque soit l'évolution du CESR, il ne pourra pas être la gouvernance à 5. Il faut réfléchir ensemble. Vous avez soulevé le manque dans le COREG des professionnels. Il faudra peut-être élargir nos idées pour certains thèmes, tout cela sans créer une usine à gaz.

Marie-Laure Métayer : Au sein du Comité, on accompagne, on anime, on échange, on se concerte. Mais il n'y a pas de disponibilités d'accompagnement financier.

3.3. La stratégie nationale du développement durable (SNDD)

Par Stella Jelden, DIREN Lorraine

La première Stratégie Nationale de Développement Durable a été validée en 2003 pour la période 2003-2008. L'objectif de cette stratégie était de créer un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics.

Un projet de SNDD 2009-2012 est aujourd'hui proposé, autour de 9 défis-clés, issus de l'architecture de la stratégie européenne de développement durable (SEDD). Une validation interministérielle devrait permettre l'adoption de cette nouvelle stratégie durant l'été. Cette SNDD devrait ensuite être déclinée en stratégies ministérielles et/ou thématiques.

L'élaboration de la stratégie nationale de développement durable fait l'objet d'une **consultation depuis fin 2008**, conformément à la loi Grenelle 1. Le **COREG a donc été invité à donner un avis**, d'où le questionnaire qui a été transmis aux différents acteurs concernés au préalable de cette réunion. Malheureusement, le niveau de retour était extrêmement faible. Le travail de rédaction de l'avis sera donc fait cet après-midi en comité technique. Nous convions chacun d'entre vous, si vous le souhaitez à vous joindre au comité technique, exceptionnellement élargi.

Echanges

Cécile De Blic, directrice du Carrefour des Pays lorrains, excuse son Président et fait remarquer que l'avis sur la SNDD est un enjeu politique, que c'est en CORREG qu'un débat sur les défis-clés de la SNDD devrait avoir lieu, et non uniquement en comité technique. Dans le projet de SNDD, il est regrettable que l'économie soit trop peu présente : il manque une ambition d'accompagner un nouveau mode de développement économique, d'adapter les économies locales à une crise économique et sociale nouvelle. Par exemple, des mesures en faveur de l'alimentation bio sont prévues, mais il n'y a pas d'appui volontariste de la filière agriculture biologique.

Olivier Jacquin, vice-président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, indique qu'à l'échelon régional, la réflexion actuelle concernant les actions des démarches territoriales de développement durable, est très intéressante. Mais il faut être attentif à la confusion existante entre « environnement » et « développement durable », qui pourrait à terme dévaloriser les travaux. Il y a de plus une vigilance à avoir sur le volet social, ce qui est fondamental à rappeler. Il est aussi intéressant de noter qu'il faut plaider pour la subsidiarité sur les leviers mobilisables par les uns ou/et les autres. Pour le Conseil Général, qui s'est lancé dans une démarche d'agenda 21, la conviction est que l'échelle des pays est pertinente pour agir : une bonification des aides des collectivités qui adoptent le cadre de référence Agenda 21 est ainsi mise en place.

Patrick Leroux : Parmi les collectivités engagées, quelles sont les difficultés à intégrer les trois piliers ?

Stéphanie Rauscent, Syndicat mixte Epinal Cœur des Vosges témoigne : le Pays Epinal Cœur des Vosges n'a pas été reconnu agenda 21 en 2007. L'une des raisons principales était que la dimension environnementale était trop peu présente. Mais nous avons été reconnus en 2008, après modifications.

Patrick Leroux : Il y a certainement des tropismes, ce qui nécessite une vigilance au niveau du cahier des charges.

Guy Lavergne : Il faut maintenir les équilibres.

Céline Braillon : Il y a une grille de lecture-écriture proposée par le MEEDDAT. Le cadre de référence donne, par ses 5 finalités et 5 éléments déterminants, de la chaire aux trois piliers. S'y référer aide souvent les collectivités.

Guy Lavergne : La grille nationale est bien, mais il faudrait une grille régionale.

Céline Braillon : Pour information, le prochain atelier développement durable se déroulera fin septembre 2009 et aura pour thème « Quelle économie pour le développement durable ? ».

3.4. Plan Climat Régional

Par Pierre Faure, chargé de mission Région Lorraine – DEDD

M. Faure présente le plan climat régional, qui a deux dimensions, à la fois l'atténuation des GES et l'adaptation au changement climatique.

Il s'appuie sur des étapes clés : diagnostic, concertation, programme d'actions, suivi et évaluation). Il envisage un « comité de pilotage plan climat ».

En 2007, la Région a réalisé, en collaboration avec l'ADEME et le Conseil régional, un diagnostic sur les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, qui sera dans le futur un instrument, une base servant à la concertation. Ce travail a donné **un résultat global** de 9,5 tonnes d'équivalent en CO₂ par habitant. La Lorraine produit de l'énergie primaire, ce qui lui donne un réel handicap. Le Plan Climat est donc un projet nécessaire. La même année a eu lieu une conférence de présentation de ce travail aux Lorrains. En 2009, aura lieu la concertation sur le plan climat.

Le souhait est d'aller jusqu'à un plan d'actions **avec les territoires** pour avoir une cohérence globale avec les territoires qui restent autonomes dans la mise en place de leur plan climat territorial et permettre une articulation entre le Plan Climat Régional et les Plans Climats Territoriaux (PCTT) des territoires. Pour informations, les subventions des PCTT pourra aller jusqu'à 80% (Région, Etat, Europe), 20% étant en financement propre. La Région demandera

que les cahiers des charges intègrent les étapes clés de diagnostic, concertation, plan d'actions, suivi et évaluation).

Echanges

Guy Lavergne,: *Un plan climat territorial est-il durable ? Parfois il faut faire attention à ce que « réduire les GES » n'induit pas une perte de la biodiversité (ex : biomasse).*

Pierre Chandelier, SGAR : *La Préfecture, ainsi que le Conseil régional et le CESR ont mené une étude sur le changement climatique et ses effets en Lorraine. Une conclusion en fut que l'on s'intéresse à réduire les GES, mais que l'on prend moins en compte l'adaptation au changement climatique. Or, il faut la prendre en compte. Il est prioritaire de continuer de travailler sur l'adaptation.*

Jean-Pierre Schmitt, AIRLOR : *Par rapport au diagnostic, il faut faire attention de ne pas se restreindre à l'énergie, mais il faut également tenir compte de l'agriculture (ex : NO₂), car on peut agir en prévention et en captation. Le sol pourrait par exemple servir à capter. Dans le plan climat régional, il faut éviter de faire le diagnostic uniquement sur l'énergie. Il faut également une traçabilité des chiffres annoncés, savoir comment les chiffres ont été calculés, comment ils seront mis à jour pour le suivi et l'évaluation.*

Pierre Faure : *Le diagnostic a été fait en 2007, mais depuis de nouveaux facteurs d'émissions sont à prendre en compte, il faut actualiser les méthodes de l'ADEME. Il faut une traçabilité, tout à fait, pour pouvoir comparer les résultats à T=0 à T_{n+1}.*

Jean-Pierre Schmitt : *Mon souci est également d'intégrer la composante agricole, la sylviculture.*

Cécile De Blic, directrice du Carrefour des Pays lorrains : *Par rapport à la « mise en réseaux » d'acteurs autour du changement climatique, il faudra être attentif à l'existence d'un nouveau réseau, et donc travailler ensemble.*

3.5. Travaux du Comité technique

Par Stella Jelden, DIREN Lorraine

Depuis 1 an, le travail du comité technique a été marqué par des **temps forts** (réunion de calage du 30 mai 2008, formation interne au cadre de référence et démarche territoriale de développement durable du 7 juillet 2008, réunion pour la validation du contenu du CD-ROM le 17 mars 2009) et par de **nombreux échanges** lors des différents travaux en sous groupes qui ont permis une réelle production.

Il convient de rappeler que l'action du comité technique se scindait initialement en 3 axes :

- L'aide à l'émergence de projets (amont)
- L'accompagnement des territoires dans leurs démarches (aval)
- La promotion d'évènements transversaux

Les groupes de travail du comité technique ont avancé sur :

- une **mallette de sensibilisation, d'animation et d'illustration** (CD-ROM « Agir durablement sur son territoire » - Tome 1) (remis à chaque participant et présentée ce jour par Stella Jelden et Virginie Ledermann)
- un recensement des partenaires financeurs en vue d'une **méthode de coordination des financements**. Le **groupe de travail des financeurs** a pour objectifs le recensement des partenaires financeurs ainsi que la coordination des partenaires

publics (ADEME, Préfectures, Conseil régional, 4 Conseils généraux, DIREN, SGAR, Agences de l'Eau). Stella Jelden a présenté des premiers éléments synthétiques explicatifs.

- un **référentiel de cahiers des charges** pour la réalisation d'un Agenda 21 : *Samantha Philippe, de la DRE Lorraine, pilote du Groupe de travail CCTP explique qu'un guide à destination des collectivités leur permettra de mieux cadrer les missions de partenaires extérieurs et l'organisation des travaux à réaliser en interne, dans le cadre de l'élaboration de leur agenda 21. Il comprendra un document synthétique, des exemples de CCTP, des fiches postes, des ordres d'idée de budgets requis, des témoignages,...* Le guide finalisé serait dans le CD Rom tome 2 mais pourra également être diffusé de manière indépendante. La version provisoire est déjà accessible.
- une **réflexion sur le rôle du CNFPT** pour la formation des collectivités (présentation du CNFPT par François Siegel, CNFPT, ce jour). Il existe une convention nationale IFORE (MEEDDAT) - CNFPT avec le MEEDDAT, impliquant les différents acteurs et organismes de formation. Il faudra décliner son application à l'échelle de la Région Lorraine.

Des champs d'actions resteraient à couvrir et approfondir :

- **En termes d'aide à l'émergence de projets** : l'élaboration d'un livret de sensibilisation des élus, une enquête auprès des collectivités pour connaître leurs besoins, l'élaboration d'un tome 2 « outils » pour de la mallette pédagogique, l'éventuelle rédaction d'un cadre de référence développement durable régionalisé....
- **En termes d'accompagnement des collectivités engagées** : participation aux comités de pilotage de collectivités, proposition d'indicateurs de suivi d'évaluation et d'amélioration.
- **En termes d'animation de réseaux et promotion d'évènements transversaux** : l'opportunité d'un portail internet régional dédié, des actions de **sensibilisation des collectivités** au développement durable (communication et visites de terrain), l'élaboration d'un **plan de communication**, et la consolidation d'une offre de formation régionale.

Echanges

Ennio Bazzara, Associations des maires ruraux : Comment le CD Rom sera-t-il diffusé ?

Stella Jelden, DIREN Lorraine : La diffusion du CD-ROM est programmée pour chaque commune et intercommunalité. Ce sera soit par un envoi systématique, soit lors d'un événement.

Conseil Général Meuse : Nous proposons de profiter des « rencontres territoriales dans les intercommunalités ». Les Pays peuvent également rediffuser, et il y a possibilité de renvoi dans nos collectivités.

Cécile De Blick, directrice du Carrefour des Pays lorrains : Il serait également possible de s'appuyer sur le Carrefour des Pays Lorrains.

Ennio Bazzara, Associations des maires ruraux : Il serait mieux de faire directement un envoi à toutes les collectivités.

4. Suites des travaux du comité technique : quelles attentes ? quels besoins ?

ABCD-Durable a animé la suite de la réunion, pour recenser les attentes et besoins ressentis par les participants pour la suite des travaux du comité technique. Ci après est restitué les avis recensés.

- **Information, diffusion, conviction**
 - Avoir un argumentaire « plus value » de se mettre en mouvement. Il faut « donner envie », et donc il est nécessaire de faire des formations et des sensibilisations.
 - Besoin d'un guide pour déposer ses dossiers
 - Les cibles prioritaires sont les intercommunalités

 - Mallette : il faut la diffuser dans chaque commune mais accompagnée d'une rencontre avec les cantons (en l'adaptant à leur échelle)
 - Il est dommage de diffuser les informations par voie postale. On entasse du papier sur les étagères. Il faudrait envisager une rencontre, un échange.
 - Envoyer très vite le CD-ROM

- **Mobilisation des élus**
 - Communiquer de manière plus forte vers les nouveaux élus
 - Pour pouvoir **convaincre les élus**, il faut les rencontrer.
 - Comment faire venir les élus ? Peut-être organiser une grande journée avec les Préfets et les Régions.
 - Manque d'information pour les élus des collectivités
 - Envoyer un email par mois de l'association des maires

- **Articulations territoriales entre agendas 21**
 - Articulation entre agenda 21 de département, de pays, de communes : quels outils, quelles méthodes, quelles expériences ?

- **Associations des différentes parties prenantes dans les démarches d'agendas 21**
 - Comment associer les différentes parties prenantes (habitants, acteurs locaux, élus, services, ...) aux différentes étapes : outils ? méthodes ? expériences ?
 - Comment « former » les habitants
 - Comment considérer l'habitant comme un usager ?

- **Valorisation, mutualisation des expertises**
 - Existence de multiples expertises d'un bon niveau, comment les valoriser, utiliser aux bonnes échelles de problématiques, au bon moment ?
 - Manque de repérage des ressources pour accompagner les territoires (ex cité : PNR, une collectivité) qui sollicitent des ressources pour les accompagner sur la mise en place de l'Agenda 21.
 - Instaurer un réseau chargé de mission
 - Favoriser la mutualisation
 - Prévoir des visites de terrain et des échanges d'expériences.
 - Prévoir des échanges et des visites

Evaluation des démarches territoriales de développement durable

- L'importante d'outils d'évaluation et du suivi des démarches territoriales de développement durable

- **Territorialisation du Grenelle : Comité de suivi**
 - Pas de nouvelle instance, mais des groupes de travail pour territorialisation avec les Pays et PNR bien présents.

- **-Composition, fonctionnement du CORREG**
 - Il y a trop de technique dans le comité régional, il faut augmenter la dimension sociale et économique.
 - Afin d'augmenter la densité des échanges, il faut dédoubler le Comité Régional et le rendre trimestriel.
 - Manque d'information sur les objectifs de la présente réunion du COREG.
 - Rien n'était indiqué sur le site du MEEDDAT concernant la réunion du COREG.
 - Nous n'avons pas reçu d'ordre du jour, et ne savons pas qui est nouveau.

- **Diverses remarques**
 - Il y a une différence entre la Lorraine urbaine et rurale. Les objectifs sont donc différents, et les outils également.
 - Evaluation prospective avec le Club transfrontalier de l'évaluation des politiques publiques
 - Priorités régionales à définir, sans perdre de vue que c'est un tout (les démarches de territoires et celles régionales)
 - Il faudrait réfléchir à un soutien financier à imaginer (comme leader) pour accompagner des territoires infra **dans des orientations**.
 - L'Agenda 21 implique de se responsabiliser
 - S'engager dans des démarches territoriales de développement durable et pas seulement dans des agendas 21.

5. Conclusion et clôture

En conclusion, **Patrick Leroux** revient sur l'importance de la « gouvernance à 5 » qu'il faudra mettre en place.

Il s'interroge également sur la formation, dans le futur, des acteurs qui ne sont pas concernés par le dispositif proposé par le CNFPT.

Il remercie les participants et les invite à un temps de convivialité.

ANNEXE 1 : Evaluation de la réunion du COREG A21 du 30 avril 2009

Le dépouillement des 22 questionnaires individuels collectés en fin de séance (avec les verbatim intégrales pour les questions ouvertes ou espaces commentaires) sont synthétisés ci après.

Globalement, quel est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Total
1	18	3	0	22

Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à ... ?

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	Total
La présentation des éléments d'actualité et le contenu des interventions	6	12	4	0	22
L'animation de la séance, la qualité du dialogue et des échanges	6	11	5	0	22
L'organisation (lieu, durée,...)	4	12	6	0	22

Commentaires :

- Prévenu avec un court préavis, non seulement je ne savais pas vraiment de quoi il s'agissait, mais au départ, j'ai mis un peu de temps à comprendre à quoi cela correspondait. Toutefois, les présentations initiales m'ont permis de bien appréhender le fond du sujet
- Trop long : 2 niveaux de connaissance dans le comité régional ; techniciens/élus → niveler les niveaux de connaissance, être moins technique, plus simple dans le discours
- Présentation longue du CNFPT
- Aller plus à l'essentiel dans les présentations pour libérer plus de temps pour les échanges et perspectives
- Entrée véritable en matière trop longue, évoquant des éléments très importants mais se contentant de les survoler. Les interventions de l'assistance étaient quant à elles, importantes, enrichissantes et ont véritablement permis de planter le débat
- Nous n'avons pas reçu de courrier officiel ou d'invitation, donc pas eu l'ordre du jour et les horaires précis et définitifs
- Précédente réunion en février 2008 → délai long entre les deux réunions et manque d'informations sur les réflexions en cours
- Les éléments d'informations ont peut-être été envoyés tardivement
- Instance de dialogue : temps plus long à prévoir
- Salle beaucoup trop petite et configuration difficile → les documents projetés étaient malheureusement illisibles. Le temps pour les actualités était trop court.
- Je suis très intéressée d'avoir la version intermédiaire du guide sous-traitance Agenda 21
- Il aurait été plus pertinent de faire parvenir les documents présentés et des éléments sur les thèmes présentés avant la réunion à tous les membres du COREG afin qu'il y ait plus d'échanges concrets lors de la réunion

Les échanges sur les travaux à venir (COTEC/COREG) vous ont-ils satisfaits ?

Oui	Non	Pas de réponses	Total
10	5	7	22

Commentaires :

- Surtout la dernière partie qui a permis à chacun de s'exprimer sur les différentes attentes. Il faut absolument commencer par une information et une sensibilisation des élus, mais aussi des différents acteurs
- Idée = utiliser les associations des maires pour diffuser l'information et faire connaître l'action du CNFPT
- Varié
- La DRAAF serait intéressée par une implication au comité technique, voire dans les groupes de travail
- Marge de temps ? Pas d'objectifs fixés, peu d'avis sur d'éventuelles priorités,.... Il y a un manque de repères, jalons, structurations, perspectives,...
- Discussions trop techniques pour un comité régional. Il faut favoriser une représentation plus politique dans l'instance comité régional. Il faut faire participer les vrais responsables politiques. Pourquoi les élus se font-ils toujours représenter par des techniciens (enfin souvent) ? Il ne faut pas laisser de côté la dimension sociale ou sociétale. Penser à l'appropriation au développement durable de tous les acteurs
- Pas assez de temps pour le dialogue en fin de réunion
- Travaux qui pourraient être traités par le Comité technique : l'évaluation des démarches de développement durable et agendas 21 locaux ; quels outils ? Quels moyens ? Quelles aides ?... Pas complètement. Un peu rapide, même si les échanges sont toujours enrichissants
- Pas assez définis
- Un site internet regroupant les documents à télécharger, actualiser l'avancée des travaux serait très utile aussi.
- Il y a peu de collectivités invitées
- Beaucoup d'attentes sur le TOME 2 ou le TOME 1 n'apportent rien de nouveau pour quelqu'un qui s'intéresse au développement durable
- Je n'ai pas participé à cette phase d'échanges faute de temps

Selon vous, quels sont le ou les thèmes prioritaires en Lorraine pour faire progresser les territoires/collectivités ? (en vue d'un colloque, de formations,...)

- Information
- Sensibilisation
- La sensibilisation des équipes municipales, le fait qu'un élu ait la volonté d'avancées dans ce champ ne suffisant pas en lui-même
- Développer des formations aux élus (AMF...) en complément CNFPT pour les agents
- Diffusion rapide du CD-ROM ; ouverture d'un portail internet « développement durable » régional
- Communication et diffusion rapide du CD-ROM pour chaque collectivité
- Communiquer → Forum (utiliser la mallette pédagogique Agenda 21 pour inviter les élus)
- Communication/diffusion
- « Dédratiser » la démarche A21, montrer qu'un A21 peut être engagé pour des actions ciblées
- Visites de terrains pour les élus
- Etudes de cas pratiques
- Réseau des chargés de mission développement durable
- Mettre en place un réseau d'échange entre chargés de mission A21 en Lorraine
- Aide à l'émergence du projet dans une démarche de développement durable
- Outils pour faire participer la population et les agents de la collectivité
- Gouvernance : compétences et identification des partenaires à mobiliser
- Eco-construction
- Trame bleue/trame verte
- Agriculture

Autres commentaires :

- Partir d'un noyau dur et agréger, au fur et à mesure, les bonnes volontés selon les différentes catégories concernées par la gouvernance à 5. RAPPEL : ne pas perdre de temps avec un tour de table, mais s'enquérir des personnes qui participent pour la première fois !!

- Réflexion générale : Au-delà de la motivation « universelle » du développement durable (nécessité pour préserver la planète) et du caractère devenant de plus en plus obligatoire (incorporation dans les textes législatifs et les réglementations), communiquer auprès des collectivités sur l'aspect « rentable » de telles démarches : économies d'énergies, cadre de vie amélioré (ex : transport), développement économique de filières courtes (producteurs → consommateurs locaux),...
- Il est très important de faire le point puisque nous ne disposons pas d'informations en continu. Toutefois, c'est bien l'échange qui nous permettra de progresser en identifiant, notamment le ressenti issu du vécu des acteurs. Dans une instance qui se veut co-décisionnelle, cette partie ne me paraît pas être assez développée
- Possibilité d'avoir la version provisoire du travail réalisé par le groupe de travail « cahier des charges » ?
- Je souhaite obtenir le document provisoire contenant des cahiers des charges pour le choix d'un bureau d'études accompagnant l'Agenda 21
- Je suis preneur d'une version provisoire du guide d'accompagnement
- Il n'est pas évident pour des organismes représentant des professionnels de se positionner sur les groupes de travail du comité technique étant donné qu'ils concernent en premier lieu les collectivités. La position des chambres de commerce et d'industrie sur les démarches territoriales de développement durable n'est pas évidente en ce sens, car nous ne connaissons pas (ou très peu) les besoins et attentes des collectivités

ANNEXE 2 : Liste des participants

comité régional développement durable
liste des participants

NOM - Prénom	Organisme	Titre
BETZ Emmanuelle	Préfecture 88	
BAUDIN Murielle	ADUAN	
BAZZARA Ennio	ASSOC MAIRES RURAUX 54	
BEIRENS Odile	PNRL	
BLOCH Eric	CETE DE L'EST	
BONNET Séverine	Association Maires de Meurthe et Moselle	
BORIE Laurence	MAIRIE SARREBOURG	
BOUDJELIDA Nordine	ADEME	Délégué régional
BOULESTEIX-COUTELIER Clarisse	REGION LORRAINE - développement local	
BRIVET Claire	A B C DURABLE	
CHANDELIER Pierre	SGAR	
CROZAT René	ASSOC MAIRES des Vosges	
DE BLICK Cécile	Carrefour des Pays Lorrains	
EVARD Benoît	ADEME Lorraine	
FAURE Pierre	REGION LORRAINE- DEDD	
FRANCOIS Jean Marie	DELEGATION REG. TOURISME LORRAINE	
FRANCOIS Sabine	DDE 57 / DRE LORRAINE	
GAULARD Jean Marc	P N R L	
GONZALEZ-BRABANT Céline	Mairie Joeuf	directrice cabinet
GUETH Samuel	DDE 57 / DRE LORRAINE	
HAURE Laetitia	DRIRE Lorraine	
JACQUIN Olivier	Conseil Général Meurthe et Moselle	Vice- Président
JELDEN Stella	DIREN Lorraine	
KLEIN Roland	MAIRIE SARREBOURG	
LAMBIN Norbert	DRIRE Lorraine	
LAVERGNE Guy	DIREN Lorraine	Secrétaire Général
LECLERC Simon	CDC NEUFCHATEAU	
LEDERMANN Virginie	REGION LORRAINE - DEDD	
LEROUX Patrick	REGION LORRAINE- DEDD	Directeur
MAFFEIS Antoine	SYNDICAT MIXTE EPINAL Cœur des Vosges	
MANNSCHOTT Christian	DRASS LORRAINE	
MARCHAND Patrick	DDE 57 / Subdivision Sarreguemines	
MENEGHIN Marc	CETE DE L'EST	
MERTZ Pierre	Conseil Général 55	
METAYER Marie-Laure	DIREN Lorraine	
MOREAU Guillaume	Mairie de JARNY	
PAYEN Marielle	ASSOC MAIRES RURAUX MOSELLE	
PERRIN Marianne	METZ METROPOLE	
PEUREUX Carole	CRCI	
PHILIPPE Samantha	DRE Lorraine	
PREMEL Michèle	DIREN Lorraine	
RAUSCENT Stéphanie	SYNDICAT MIXTE EPINAL Cœur des Vosges	
ROGOVITZ Franck	Mairie de Metz	
SCHALLER Frédéric	PNRBV	
SCHMITT Jean-Pierre	AIRLOR	
SCHRICKE François	Conseil Général Vosges	
SIEGEL François	CNFPT	
SIEVERS Madeleine	ADIELOR	
SPITALS Marie-Claire	CNIDEP	
THIRION Mathilde	Mairie de Maizières-les-Metz	
ULPA Claudine	DIREN Lorraine	
URIOT Isabelle	NB Communication	
WEBER Michaël	PNRVN	Président
WOLFERMANN Sophie	Préfecture de Région	Directrice Cabinet
	Conseil Général 54	
	AGURAM	
	Mairie de POMPEY	
	EPFL	